Trimestriel N°210
Décembre 2014

L'ESPOIR pénitentiaire FO

Personnels Surveillance

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

FO 1er Syndicat de la Fonction Publique de l'Etat

www.fopenitentiaire.fr

Banque Française Mutualiste, la banque des agents du secteur public

DES SOLUTIONS **BANCAIRES**
ATTRACTIVES ET SOLIDAIRES !

Ad Offre BFM - L'Essor pénitentiaire - © Groupe Opéra - Photo © Getty Images - Document non contractuel

La BFM vous accompagne à chaque étape de la vie

S'installer, concrétiser des projets… ou préparer son avenir et celui de ses enfants, la Banque Française Mutualiste vous apporte des solutions bancaires assorties de **conditions attractives et performantes !**

Créée par les mutuelles de la Fonction publique, la BFM est **guidée par des valeurs mutualistes de solidarité et de responsabilité citoyenne.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Découvrez toute l'**offre de la BFM**
dans chaque agence de **notre partenaire Société Générale**

Contactez-nous du lundi au samedi de 9h à 18h : **0 *821* 222 500 éco *fil*** (0,118 € TTC/min depuis un fixe en France métropolitaine)

www.bfm.fr

BFM
PROFESSION BANQUIER
VOCATION SOLIDARITÉ

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 112 777 928,50 €. RCS Créteil 326 127 784.
Siège social : 1, place des Marseillais - 94227 Charenton-le-Pont Cedex.

-SOMMAIRE-

Edito
• Page 3

Ne rien céder sur l'essentiel, garder le cap
• Page 4

Elections
• Pages 5, 6

Vos Représentants
• Page 7

Numerus Clausus ?
• Pages 8, 9

Quid des Maisons Centrales ?
• Pages 10, 11

Les Congés Bonifiés
• Pages 12, 13, 14

Les Etats Généraux ?
• Page 15

Retrouvez l'intégralité de l'Espoir Pénitentiaire
Sur notre site internet
www.fopenitentiaire.fr

L'ESPOIR PENITENTIAIRE
VOTRE REVUE TRIMESTRIELLE D'INFORMATION DU SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS PENITENTIAIRES
servir sans subir

ISSN.024568373 3ème trimestre 2014
N° Commission Paritaire : 1219-S-06324
Dépôt légal N°55058
Imprimerie COMPEDIT BEAUREGARD
ZI Beauregard – 61600 – LA FERTE MACE
Tél : 02.33.37.08.33
Travail exécuté par des Ouvriers Syndiqués
Prix 0,30 euros

Rédaction Administration S.N.P.F.O
BP 30 – 91130 Ris-Orangis
Tél : 01.69.43.00.44 Fax : 01.69.43.63.62
E-mail : secretariat@fopenitentiaire.fr

Directeur de Publication : Emmanuel GAUTHRIN
Rédacteur en chef : David DAEMS
Composition et réalisation : Olivier HAZARD

Édito

Chers collègues,

L'année 2014 s'est terminée par les élections professionnelles dans la Fonction Publique, je tenais au nom des instances nationales à remercier celles et ceux qui nous ont témoigné leur confiance. Force Ouvrière renforce et consolide sa première place dans la fonction publique d'état.

L'année 2015, a commencé par de terribles attentats qui ont bouleversé le peuple français. Ces attentats, d'une lâcheté extrême, ont fait de trop nombreuses victimes. Parmi elles, trois de nos homologues policiers, force de sécurité du pays.

Aujourd'hui, l'administration est sous les feux des projecteurs car deux des crapules ayant commis ces actes barbares sont passés par la case prison.

Quelle surprise !?

Non, pas pour Force Ouvrière Personnels de Surveillance qui a, pendant ces dernières années, pointé du doigt la montée du prosélytisme et de la radicalisation de certains de nos pensionnaires. Pendant que nous étions stigmatisés et même assimilés à une certaine extrême, tout cela orchestré par Vendôme et certains pseudo syndicalistes frauduleux, nous dénoncions déjà cela, et nous le dénoncions tout seul évidemment !

Les politiques, toutes tendances confondues, doivent avoir honte car ils savaient ce qu'il se passait, ce n'est pas, par manque de les avoir alerté, sur le phénomène de la montée du prosélytisme en prison.

N'ayons pas peur des mots, les politiques ont aujourd'hui une large part de responsabilité pour ne pas avoir entendu notre message, celui des professionnels pénitentiaires, en restant comme ils savent si bien le faire dans une léthargie aigue.

Alors, aujourd'hui Mesdames et Messieurs les politiques montrez-nous pourquoi vous êtes élus, en donnant une bonne fois pour toutes, les véritables moyens aux pénitentiaires d'exercer sereinement leur travail et en toute sécurité.

Je termine cet édito en condamnant le plus fermement ces attentats commis par des lâches. Et c'est avec la plus grande compassion pour les familles des victimes que je leur rends hommage au travers de ces quelques lignes !

Le Secrétaire Général

Emmanuel GAUTHRIN

G. DUCROT / FO HEBDO

Ne rien céder sur l'essentiel, garder le cap

Éditorial par Jean-Claude Mailly

Odieux, barbare, intolérable, les mots sont faibles face à l'attentat qui a frappé *Charlie Hebdo*. Des journalistes, des policiers, des salariés assassinés.

Ce drame, c'est une attaque contre la liberté, contre la démocratie, contre les valeurs républicaines, dont la laïcité à laquelle nous sommes très attachés. Une laïcité synonyme de tolérance, à l'opposé de la lâcheté.

Réagir en tant que militant(e)s, en tant que démocrates et républicains, en tant que citoyens libres est une nécessité et une obligation. C'est ce que font et feront les militant(e)s Force Ouvrière.

Détermination, fermeté et dignité s'imposent. C'est aussi pour cela que nos actions et participations ne seront pas ostentatoires.

C'est une chose de réagir tous ensemble, au nom de la liberté, de la démocratie et de la république laïque, c'en est une autre d'invoquer l'unité nationale.

Tous unis contre la barbarie, oui ! Mais ne pas laisser croire que tous défendent ardemment le modèle républicain et prendre garde à toute instrumentalisation toujours possible.

Au premier plan, **Ahmed Merabet**, mort en service le 7 janvier dernier.

Continuer à défendre les valeurs républicaines, la république laïque et sociale est incontournable et rien ne nous en détournera. Continuer à défendre l'esprit voltairien, le droit à l'insolence, la liberté d'expression comme la liberté syndicale est indispensable.

Celles et ceux qui ont été assassinés, journalistes, dessinateurs, chérissaient la liberté et la mettaient en œuvre.

Les policiers ont quant à eux à nouveau payé cher leur mission de protection de la population.

Ahmed Meradet est l'un des deux policiers lâchement assassinés lors de l'attentat contre *Charlie Hebdo*. Il était militant FO, délégué du syndicat SGP Police au sein de la brigade J2 du XIe arrondissement de Paris. Il avait aussi fait partie, en 2012, de l'équipe de la caravane de *FO Hebdo* sur le Tour de France. Au nom de FO, j'adresse à sa famille, ses proches et tous ses collègues et camarades mes plus sincères condoléances.

Ne rien céder sur l'essentiel, garder le cap, c'est une ligne de conduite qui doit honorer les valeurs républicaines.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

INTOX OU ARNAQUE

PARCE QUE TOUTES LES VÉRITÉS SONT BONNES À DIRE !

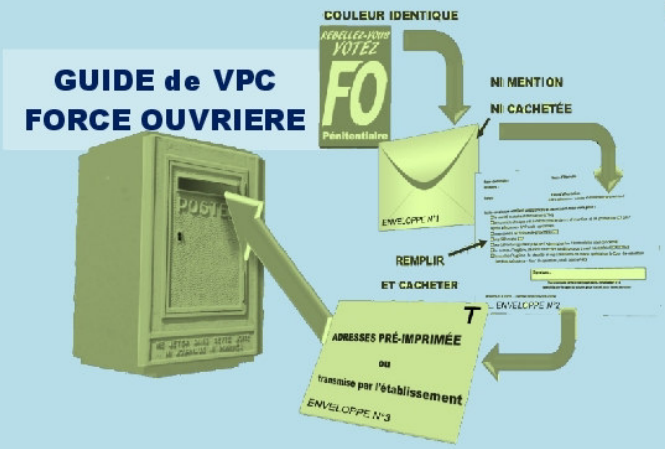

Extrait de «L'ERRATA / ADDENDUM AU GUIDE DU PRESIDENT DU BUREAU MAIL du 02 décembre 2014

1 – Guide du président du bureau de vote:

Pour votre parfaite information, je vous signale que deux modifications ont été apportées au guide du président du bureau de vote et à la typologie des incidents concernant les deux points suivants :

- l'enveloppe n°2 non cachetée est valide, contrairement à ce qui avait été indiqué en page 12 du guide …

Le verdict est tombé !

Entre déceptions et faux semblants, gardons toujours plus haut l'espoir ! Nous nous devons de conserver toute l'énergie qui nous anime dans la défense de vos intérêts et en gardant la foi aux valeurs de ce qui font le :

SNP-FORCE OUVRIERE
Personnels de Surveillance

« FORCE ET HONNEUR ! »

Notre appel à la rébellion n'était pas, et ne sera pas un simple slogan, le « **REBELLEZ-VOUS** » beaucoup l'ont compris en apportant en tout état de cause et en toute honnêteté leur suffrage et leur confiance à **FORCE OUVRIERE !**

Alors laissons à tout un chacun en tirer des conclusions au travers d'analyses pertinentes ou pas !

➡ Nous sommes-nous trompés sur le ras-le-bol qu'éprouvent les personnels ?

➡ Aurions-nous dû être dans la stratégie ?

- Sur le ressenti des collègues, surement pas !

- Pour ce qui est de la stratégie, peut-être !

Sans tabou !
Sans totem !

➡ Devions-nous signer la réforme de 2012-2013 avec l'UFDAP ?

- Non, car nous avions le devoir d'exiger et d'argumenter pour une réforme autrement plus ambitieuse avec au minimum la fusion des grades.

➡ Avons-nous eu tort d'appeler sans cesse les autres organisations à une Unité Syndicale ?

- Non, car les personnels en ont plus qu'assez d'assister à ces « guéguerres » syndicales et d'en être les dindons. Mais nous avons certainement mésestimé

l'opportunisme de certains charognards syndicaux qui ont voulu prospérer sur notre dos…

➡ Avons-nous eu tort de toujours revendiquer plus de sécurité, de combattre les conditions de fermeture des établissements pénitentiaires, de nous opposer aux fermetures de miradors, de réclamer plus d'effectifs ?

- Non, ce serait une trahison vis-à-vis des valeurs que nous défendons au nom des bleus !

➡ Avons-nous eu tort de réclamer un véritable plan permettant de lutter contre la souffrance (insultes, agressions, prises d'otages, suicides…) des personnels ?

NON !!!

➡ Avons-nous eu tort de réclamer et de revendiquer l'organisation des :

ETATS GENERAUX
de la Pénitentiaire ?

- Non, car quand on analyse la lettre en date du 18 juillet 2014 de Madame la Directrice de l'Administration Pénitentiaire, Isabelle GORCE, on voit bien la volonté ministérielle de contrer **FORCE OUVRIERE** au profit d'un certain syndicat « maison », afin de masquer officiellement une situation désastreuse. Nous avons sillonné les détentions en équipe soudée et unie à tous niveaux (local, régional et national) pour porter haut et fort le :

« REBELLEZ-VOUS ! »

➡ Avons-nous été audibles ?

- Très certainement oui, lorsque l'on regarde les résultats obtenus par le **SNP-FORCE OUVRIERE** sur certains sites :

- Sur les Directions interrégionales de Strasbourg, Dijon et Bordeaux ou pour seulement quelques dizaines de voix nous ratons la 1ère place.

- Les belles progressions que l'organisation effectue sur les DI de Rennes et de Lyon en comparaison des résultats aux élections de 2011.

- La DI de Toulouse où FORCE OUVRIERE est Majoritaire.

- et enfin, les DI de Marseille, Paris, Lille et les Outremers qui malgré les nettes progressions constatées sur certains sites, montrent des écarts de voix séparant FORCE OUVRIERE de l'UFDAP qui sont manipulés au travers d'un système de votes par correspondance organisé en haut lieu…

Petite chronique d'une Arnaque savamment Institutionnalisée…

Episode 1

La Chancellerie, la veille des élections professionnelles vers 17h45, sort une injonction irréversible aux Directeurs Interrégionaux leur ordonnant solennellement de refuser la présence d'Huissiers de Justice lors du dépouillement…
Qu'avaient-ils donc à cacher à FO et à l'opinion publique (bien sûr s'entend les Personnels) ?

Episode 2

Le Secrétariat Général refuse les contrôles d'émargement des signatures des Votes par correspondance

Episode 3

L'Administration Pénitentiaire autorise des Votes Par Correspondance arrivés hors délais soit le jour même des élections.

Episode 4

L'Administration Pénitentiaire valide les suffrages douteux sans aucune vérification !

Episode 5

Il est venu le temps des recours…
Tout cela nous démontre toute la volonté de la Chancellerie de favoriser leur syndicat « Maison » eut égard à l'application de la nouvelle Loi sur le dialogue social qui oblige son « poulain » syndicat à passer le cap des 50% afin de continuer à soutenir les réformes et les politiques désastreuses actuelles.
Le temps des comptes est venu, et nos efforts ne doivent pas être vains. Car nous nous refusons de croire que notre Administration organise un vote professionnel à la Idi Amin Dada, ou autre Loukachenko… avec bourrage des urnes par VPC.

En attendant, l'UFDAP est de nouveau « majoritaire », et devra rendre des comptes sur les nombreux dossiers et promesses fallacieuses qui sont en suspens depuis le début de la campagne électorale…
Même si pour elle le temps de l'hibernation est déjà revenu…

Gage au SNP-FO de faire le boulot… Comme d'habitude, en continuant le combat, en revendiquant, en défendant nos valeurs tant sur le terrain que face aux décideurs…

Nous devons continuer à œuvrer avec notre Secrétaire Général à un syndicat chevronné, afin de renforcer et de donner à la base de nos militants, les moyens de tirer l'organisation et par là même la condition des Personnels de Surveillance par le haut !

Il n'y a qu'une couleur, « le BLEU ! »
FORCE ET HONNEUR !

VOS REPRESENTANTS FORCE OUVRIERE

C.A.P NATIONALE

Stagiairisation – Titularisation – Mobilité – Poste à Profil – Avancement – Discipline

CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

Surveillant (es)

Stéphane DIFFERNAND
CP Le Port

Yoan KARAR
CP Fresnes

Surveillant (es) Brigadiers

Christian GALLOIS
CP Nancy-Maxeville

Laurent PAQUET
MA Grasse

Premier(e)s Surveillant(e)s

Emmanuel GAUTHRIN
CP Clairvaux

Olivier RIERA
CP Perpignan

Majors Pénitentiaires

Fabrissio MATTEUCCI
MA Rouen

Patrick LOUVOUNOU
MA Basse-Terre

CORPS DE COMMANDEMENT

Lieutenants

Daniel JARILLON
CP Poitiers-Vivonne

Bruno OSTACOLO
MA Villefranche-sur-Saône

Capitaines

Stéphane MIRET
MA Mende

Laurence BARTHEL
DAP/EMS

Commandants

Jean-Luc BELLOC
MA Fleury-Mérogis

Guy BREUVART
MA Bayonne

Merci à celles et ceux qui ont témoigné leur confiance au sigle FORCE OUVRIERE.

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), Adeline Hazan, se dit dans « Le Parisien / Aujourd'hui en France » favorable à un « numerus clausus » ou « seuil » limite d'incarcération afin d'endiguer la surpopulation carcérale et les problématiques qui lui sont liées.

➡ *« Il est temps de faire entrer le Droit en prison car, pour les détenus mais aussi pour les surveillants, la surpopulation a de graves conséquences »* insiste Adeline Hazan.

Elle propose entre autre, d'interdire la pratique dite « des matelas au sol », précisant que chaque nuit, plus de 1.000 détenus dorment par terre, dans des cellules déjà surchargées et de différer les incarcérations quand le seuil est atteint.

Les chiffres publiés par l'administration pénitentiaire, en date du mois de novembre, font apparaître que dans nos établissements pénitentiaires on compte 1.065 matelas au sol, pour un effectif de 66.530 détenus.

Le Parisien Aujourd'hui

« Il faut fixer un seuil limite d'incarcération »

Pour lutter contre la surpopulation carcérale, Adeline Hazan, la contrôleuse générale des prisons propose de ne plus incarcérer à partir d'un niveau limite.

Propos recueillis par Timothée Boutry | 25 Nov. 2014, 07h00 | MAJ : 25 Nov. 2014, 04h21

Adeline Hazan, la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté.
Seuls 39 % des détenus sont incarcérés dans une cellule individuelle. En maison d'arrêt, le taux chute même à 16 %.
(LP/O. Lejeune.) (PhotoPQR/«Ouest France»/Thierry Creux)

Le principe a été acté en... 1875. Or, près de cent quarante ans plus tard, la loi imposant un détenu au maximum par cellule est encore loin d'être appliquée. Avec 66 530 personnes incarcérées au 1 er novembre pour 57 860 places, la surpopulation carcérale reste dramatiquement élevée.
Selon des chiffres inédits de l'administration pénitentiaire (AP), seuls 39 % des détenus vivent seuls en cellule. Le taux chute même à 16 % en maison d'arrêt (là où sont incarcérés les prévenus en attente de jugement et les condamnés à de courtes peines). Pourtant, le problème aurait dû être réglé... aujourd'hui. Car, en 2009, le Parlement (http://actualites.leparisien.fr/parlement.html) avait voté un nouveau moratoire de cinq ans qui prend fin ce soir.

Comme ses prédécesseurs, Christiane Taubira (http://actualites.leparisien.fr/christiane+taubira.html), la garde des Sceaux, avait envisagé de faire voter un nouveau moratoire. Mais, sous l'impulsion du président (PS (http://actualites.leparisien.fr/ps.html)) de la commission des Lois, Jean-Jacques Urvoas, les députés ont refusé. Chargé d'une mission en urgence, le député (PS) Dominique Raimbourg doit remettre ses conclusions à la fin du mois. Il n'empêche, la France se met hors la loi à partir d'aujourd'hui. Nommée en juillet, la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, Adeline Hazan, nous livre ses pistes pour venir à bout de ce problème.

Le gouvernement a-t-il fait preuve de légèreté ?
Adeline Hazan. Alors que l'échéance du 25 novembre 2014 est connue depuis 2009, il est effectivement surprenant d'agir aussi tard. D'autant que les signaux d'alerte n'ont pas manqué. Mais on peut noter que le gouvernement s'est concentré sur la loi du 15 août qui prévoit l'instauration de la peine de probation et la libération sous contrainte. Ce sont des mesures qui auront des conséquences sur l'encombrement des prisons, mais pas dans l'immédiat.

Que préconisez-vous ?
Il est temps de faire entrer le droit en prison car, pour les détenus mais aussi pour les surveillants, la surpopulation a de graves conséquences. Mon prédécesseur avait milité pour une mise en place progressive de l'encellulement individuel. Je propose d'aller plus loin et déjà d'interdire la pratique des matelas au sol. Chaque nuit, plus de 1 000 détenus dorment par terre, dans des cellules déjà surchargées. C'est indigne. Pour régler le problème de fond, je suis favorable au numerus clausus.

C'est-à-dire ?
Il s'agit d'adopter un système de régulation. On commencerait par fixer un seuil au-delà duquel il ne serait plus possible d'incarcérer. Pour les entrées, il faudrait institutionnaliser un échange entre les chefs d'établissement et les magistrats, de manière à différer les incarcérations quand le seuil est atteint. Au niveau des sorties, cela signifie libérer certains détenus en fin de peine, à condition de leur proposer un accompagnement. Avec de la pédagogie, je suis sûre que l'opinion publique serait prête à accepter cette réforme courageuse.

Un problème ? Une solution !

➡ *« Je suis favorable au numerus clausus ».*

- ajoute le Contrôleur général.

➡ *« On commencerait par fixer un seuil au-delà duquel il ne serait plus possible d'incarcérer ».*

Cette nouvelle provocation a un étrange goût narquois et dogmatique. Après une nouvelle peine fictive de contrainte pénale, nouvelle Loi symbolique de notre Garde des Sceaux, c'est la surenchère chez les politicards. Mme Hazan ne veut visiblement pas être en reste et veut enfin graver, dans le marbre, une position de référence d'un contrôleur général des Prisons dans le paysage carcéral Français…

Il faut dire qu'elle a fort à faire, l'ancienne magistrate et ancienne présidente du syndicat de la magistrature, pour faire oublier les déboires de son loufoque prédécesseur.

Est-il besoin de rappeler l'épisode médiatique du fameux « mur des cons » de son syndicat de magistrat qui ne prédispose pas au sérieux requis de la fonction qu'on est censé investir en tant que Contrôleur Général des Prisons. Alors si en plus on débite des conneries…

Rien de tel, pour vider les prisons, que de les vider en ne donnant plus de sens à la peine. Mme Hazan fait preuve d'un manque total de discernement à l'heure où tous les voyants de la délinquance, de la criminalité et de la radicalisation virent au rouge.

Quelle solution pour faire baisser le taux d'incarcération trouverait-elle ?

En se trompant de question, il est difficile de pouvoir y donner une réponse adaptée.

Quelle solution pour faire exécuter les peines tout en respectant les principes de Loi, assurer la Sécurité publique et travailler activement pour la réinsertion des détenus ?

La Réponse est simple :

- Faire un Etat Général des Prisons.

- Agrandir le Parc immobilier et l'adapter aux besoins qu'ont les personnels pour y exercer leurs missions régaliennes (structures à taille humaine,…).

- Recruter en masse les personnels en adéquation avec l'augmentation du parc immobilier et combler les manques d'effectifs actuels.

- Investissement de matériels conséquent.

Une chose est certaine, l'instinct politique de Dame Hazan va nous ressortir les vieux relents surexploités d'économiste improvisé, « On aura jamais les sous »…

On en trouve bien pour des conneries que ses semblables ont voté… Les économies existent, le courage des politiques non. Le courage d'enfin faire de la Pénitentiaire un enjeu majeur, afin de ne plus se contenter de l'échec tellement plus facile à ignorer quand il est caché derrière les murs.

Madame Hazan a grillé sa crédibilité et en même temps celle du Contrôleur Général des Prisons. Une fois de plus la «bonne conscience» institutionnelle que représente cette fonction parait semblable à une bouffonnerie. Après les propositions de portables en détention, le numerus clausus, à quand des stages d'encadrants en école maternelle pour les pédophiles ???

Le 6 novembre 2014

Le SNP - FORCE OUVRIERE s'est rendu en délégation sur le CP Annœullin afin de participer à une réunion concernant les Maisons Centrales s'inscrivant dans le cadre des réunions ayant pour objectif de mettre au point un règlement type, rigoureux et qui puisse :

S'inscrire dans la durée

pour toutes les Centrales, et cela en fonction du niveau de sécurité de chacune d'elle, afin de lutter efficacement contre la recrudescence des agressions sur personnels comme notamment lors de transfert de détenu d'une centrale à une autre (problème des achats extérieurs, cantines, objets en cellule…). Les Syndicats seront conviées lors d'une future réunion pour finaliser une synthèse afin d'essayer d'harmoniser au mieux nos Centrales. Le Directeur de l'EMS M. CLEMENT souhaite que ce « règlement » soit publié au plus tard à la fin du premier trimestre 2015.

Objectif :

Établir une organisation pluridisciplinaire du travail en MC ou QMC. Rédaction de projet d'établissement type.

« Il est plus facile de gérer les portes fermées avec plus d'activités, de formation et de travail ».

Force Ouvrière revendique une harmonisation des pratiques en MC. Des règlements intérieurs comparables selon le niveau de sécurisation de l'établissement, (QMC Réau = QMC Annœullin ou MC Condé = MC Vendin) mais également une harmonisation sur la gestion des cantines avec des tarifs identiques mais aussi sur la gestion des achats exceptionnels, qui sont souvent sources de conflits et qui sont devenus des cantines parallèles ! N'en déplaise.

Au fil de l'eau …

Pour avoir la paix, des mesures « exceptionnelles » sont accordées à des détenus et qui deviennent ensuite des acquis dans la durée. Ces situations provoquent des problèmes lors de transfert de détenu vers une autre Centrale. Il serait donc nécessaire de sensibiliser les directions locales ainsi que les membres de l'encadrement sur les conséquences de ces mauvaises habitudes.

La rigueur s'impose

FORCE OUVRIERE réclame l'application des écrits, tout en exigeant l'attribution des moyens nécessaires aux Personnels en tenant compte de la réalité du terrain : « écrire clairement lorsque les portes sont ouvertes ». Le but n'est pas de continuer cette politique « de l'autruche » qui perdure depuis 30 ans, et qui met à mal le travail des agents qui sont en détention. Il est si facile pour les directions de laisser des étages portes ouvertes pour obtenir la paix sociale et de taper sur les surveillants lorsqu'il y a des incidents.

Réponse de l'Administration

Le constat est qu'il faut des moyens pour occuper la population pénale afin de gérer les portes fermées. Gérer le temps d'occupation des détenus sur la journée est essentiel pour des détentions portes fermées.

Le SNP - FORCE OUVRIERE a réclamé la mise en place d'une formation continue régulière pour les Personnels des Maisons Centrales, tous grades confondus, au regard des profils des détenus qu'elles accueillent.

Force Ouvrière a réaffirmé la nécessité du travail en binôme notamment dans les secteurs d'activités comme à POISSY.

En aucun cas, un Agent doit se retrouver seul face à un groupe de détenus dans nos détentions. **Force Ouvrière** a réaffirmé également que nos QMC doivent revenir à leur mission première, c'est à dire des structures utilisées pour des détenus exclus des autres MC. (QD des centrales), mais séjournant sur une courte durée (maxi 1 an) avant de retourner sur une MC classique. Pour cela le fonctionnement des deux Quartiers Maison Centrale doit être identique.

Les mouvements doivent être organisés et encadrés de la même façon sur ces deux structures. Le parcours carcéral du détenu au sein de ces QMC doit être clairement expliqué aux détenus : (pourquoi est-il là ? Pour combien de temps ? Appliquer un projet de prise en charge....).

Actuellement, **Force Ouvrière** constate que certains détenus sont affectés dans ces bâtiments depuis leurs ouvertures, (octobre 2011 en ce qui concerne le QMC d'Annœullin) et que la gestion ressemble plus à un régime de type Centre de Détention qu'a un régime de type disciplinaire ou d'isolement dans cet établissement.

Réponse de l'Administration

Lorsqu'un détenu arrive dans ce genre de structure, une réunion doit avoir lieu entre la direction et les personnels afin de connaître le profil du détenu et le projet qui sera mis en place lors de son passage. Il faut favoriser les échanges et le dialogue avec tous les intervenants ou acteurs dans son parcours (personnels médicaux, psy, SPIP, personnels de l'AP). Il serait également intéressant de pouvoir favoriser les échanges entre les établissements en utilisant la visioconférence.

Prévoir un minimum de personnel soignant pour prendre en charge les détenus avec un profil «psy».

Prévoir également la systématisation des briefings dans toutes les Maisons Centrales.

Il faut remettre les surveillants au cœur des discussions et dans le fonctionnement de ces quartiers.

Concernant le futur CP de Valence, Force Ouvrière a exigé 1 chef de détention pour le QMC Valence (120 places).

Le SNP - FORCE OUVRIERE demande une prime spécifique pour les Personnels affectés en MC ou en QMC. Comme les collègues affectés en Corse.

Le SNP - FORCE OUVRIERE signale qu'actuellement les agents affectés dans les QMC ne bénéficient pas de la bonification des 20 points au bout de 5 ans de service en MC dans le calcul des points pour leur demande de mutation.

La reconnaissance pour les personnels qui travaillent en Centrale, est un point capital pour FORCE OUVRIERE afin de fidéliser les agents en poste sur ces structures, et pour faire reconnaître la pénibilité du travail.

Les deux autres organisations syndicales présentes (CGT et l'UFAP) se positionnent :
CONTRE !!

Méthodologie & Fonctionnement

LE TRAVAIL DE REFLEXION

➡ Instauration des régimes différenciés sur une même Maison Centrale (à étudier).
➡ Imposer des règlements intérieurs qui favorisent le travail en binôme durant les mouvements, changer les horaires d'activités des détenus pour favoriser le binômage le plus possible.
➡ Briefing quotidien dans toutes les MC ou QMC.
➡ 2 nouvelles brigades cyno. (Lyon et Rennes) mais l'objectif reste de créer des équipes cyno dans toutes les MC ou QMC.
➡ Formation initiale et continue obligatoire.
➡ Indemnités et primes d'affectations.
➡ Profils adaptés du commandement et de l'encadrement en Maison Centrale.
➡ Harmonisation des commissions PEP.
➡ Un psy PEP dans toutes les MC et QMC.

L'objectif est de pouvoir se rencontrer une à deux fois par an pour évaluer l'harmonisation dans les MC.
Prochaine réunion à la DAP courant janvier, normalement...

CONGES BONIFIES

Les gouvernements successifs toutes tendances politiques confondues n'ont cessé de confirmer et d'afficher leur volonté de supprimer les congés bonifiés. Dans un contexte de réduction des effectifs dans les administrations et de baisse des dépenses publiques. Les originaires d'Outre-mer y perdront beaucoup ! FORCE OUVRIERE, face au démantèlement de ces droits spécifiques, appelle donc à la défense du congé bonifié et de la continuité territoriale.

FAIRE BAISSER LA DEMANDE EN ROGNANT LES DROITS !

La première basse manœuvre de l'AP consiste à agir sur les modalités d'application du système des congés bonifiés... Comme on l'a compris, il s'agit avant tout de diminuer le quota des 65 jours.

Il s'agit ensuite de mettre les personnels pénitentiaires et leurs familles en difficultés, en remettant en cause le congé bonifié.

Les originaires de l'Outre-Mer ne doivent pas tomber dans un tel piège, tellement les conséquences en seraient néfastes.

Aujourd'hui, l'impossibilité de fractionner le congé bonifié offre un minimum de garantie aux agents : celle d'avoir les dates initialement prévues (ou à peu près).

L'administration recherche constamment les possibilités pour rogner plus de droits, notamment en réexaminant systématiquement les critères pour l'attribution de chaque départ en congé bonifié, et en réclamant toujours les mêmes documents.

Les consignes sont sommes toutes assez simples avec cet acharnement institutionnalisé des enquêtes de police administrative, mises en place pour dégoûter les bénéficiaires et leurs ayants droit !

Alors qui peut croire encore que demain les Domiens pourront continuer à bénéficier de congé bonifié avec ce système de sape ?

Les difficultés pour poser les congés bonifiés vont en s'aggravant, chaque année dans les différents services. Inévitablement les agents seront soumis aux trop fameuses "nécessités de service" qu'on nous sert à toutes les sauces !

Demain, chaque agent se retrouvera soumis à ce marché de dupes !

Nous ne sommes pas des touristes quand nous retournons dans nos régions ! L'administration nous considère comme des chiens ! Les « ULTRAMARINS » ne sont pas des vacanciers, qui vont chercher le soleil des outremers. Ils ne rentrent « au PAYS » que tous les trois ans. Les « ULTRAMARINS » sont venus « vivre et travailler » en métropole. Ils ne sont pas responsables d'une politique qui génère chômage, et sous-développement économique en OUTRE-MER.

LE PRINCIPE DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE EST REMIS EN CAUSE !

Le congé bonifié est justement l'application du principe de la continuité territoriale. Pourquoi, aujourd'hui on veut le remettre en cause ? Ce n'est pas seulement une défense des seuls intérêts des fonctionnaires. Mais ! C'est la défense d'un principe : la continuité territoriale. La remise en cause du congé bonifié rejoint la longue liste des attaques antisociales du gouvernement « dites-moi ce dont vous avez besoin et je vous expliquerai comment vous en passer »

LA DAP JOUE LA MONTRE !

Malgré les nombreuses alertes de FORCE OUVRIERE, tout est organisé pour toujours repousser les échéances et laisser s'installer l'incurie !

C'est IGNOBLE !

Bien que disposés à faire des efforts et à accepter certains compromis positifs permettant de maintenir leurs droits et d'assurer la « CONTINUITE du SERVICE PUBLIC », les Ultramarins ne sont pas à en attendre son explosion.

Quel chef d'établissement peut se passer de la nécessité d'un dialogue social et constructif ? Est-on en train de dresser une ligne MAGINOT !

Ce n'est pas sain !

La DISP de PARIS et le bureau RH4 de la DAP appliquent actuellement une véritable politique de discriminations : Tout est bon pour rejeter les dossiers ou refuser les prises en charges, en arguant des nécessités de service !

Pour rappel, les agents doivent se rendre de la Province à PARIS par leurs propres moyens pour prendre un avion à ORLY ou ROISSY : C'est la «grande vadrouille» moderne et rénovée !

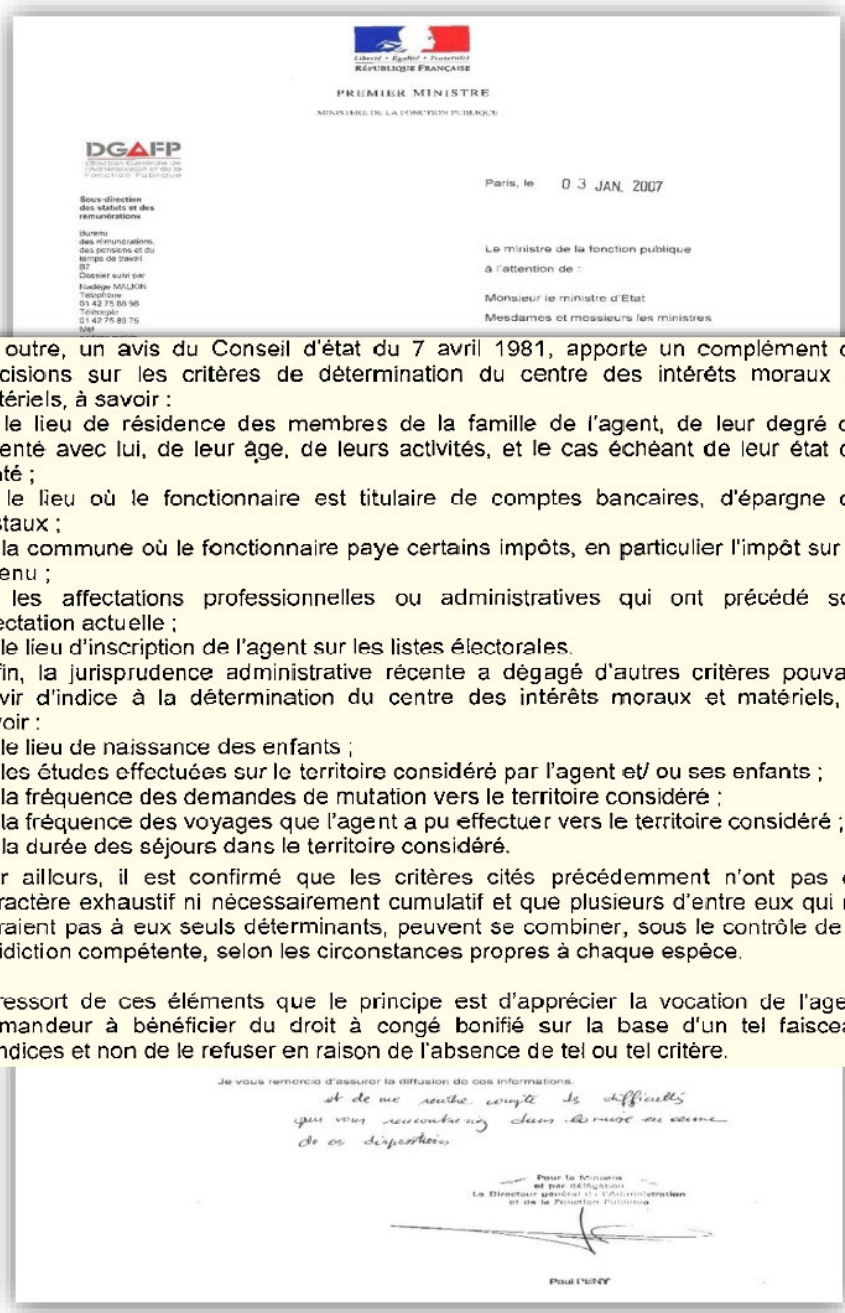

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DGAFP
Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique

Sous-direction des statuts et des rémunérations

Bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
BZ
Dossier suivi par
Nadège MALKIN
Téléphone
01 42 75 88 98
Télécopie
01 42 75 80 75
Mél

Paris, le 03 JAN. 2007

Le ministre de la fonction publique
à l'attention de :

Monsieur le ministre d'Etat
Mesdames et messieurs les ministres

En outre, un avis du Conseil d'état du 7 avril 1981, apporte un complément de précisions sur les critères de détermination du centre des intérêts moraux et matériels, à savoir :

- le lieu de résidence des membres de la famille de l'agent, de leur degré de parenté avec lui, de leur âge, de leurs activités, et le cas échéant de leur état de santé ;
- le lieu où le fonctionnaire est titulaire de comptes bancaires, d'épargne ou postaux ;
- la commune où le fonctionnaire paye certains impôts, en particulier l'impôt sur le revenu ;
- les affectations professionnelles ou administratives qui ont précédé son affectation actuelle ;
- le lieu d'inscription de l'agent sur les listes électorales.

Enfin, la jurisprudence administrative récente a dégagé d'autres critères pouvant servir d'indice à la détermination du centre des intérêts moraux et matériels, à savoir :

- le lieu de naissance des enfants ;
- les études effectuées sur le territoire considéré par l'agent et/ ou ses enfants ;
- la fréquence des demandes de mutation vers le territoire considéré ;
- la fréquence des voyages que l'agent a pu effectuer vers le territoire considéré ;
- la durée des séjours dans le territoire considéré.

Par ailleurs, il est confirmé que les critères cités précédemment n'ont pas de caractère exhaustif ni nécessairement cumulatif et que plusieurs d'entre eux qui ne seraient pas à eux seuls déterminants, peuvent se combiner, sous le contrôle de la juridiction compétente, selon les circonstances propres à chaque espèce.

Il ressort de ces éléments que le principe est d'apprécier la vocation de l'agent demandeur à bénéficier du droit à congé bonifié sur la base d'un tel faisceau d'indices et non de le refuser en raison de l'absence de tel ou tel critère.

Je vous remercie d'assurer la diffusion de ces informations.

et de me tenir compte des difficultés
que vous rencontrerez dans la mise en œuvre
de ces dispositions.

Pour le Ministre
et par délégation
Le Directeur général de l'Administration
et de la Fonction Publique

Paul PENY

FORCE OUVRIERE PROPOSE :

Le respect du quota des 65 jours sans exclusion ou favoritisme.

L'amélioration ainsi que la simplification du questionnaire d'attribution des droits.

Le respect de la circulaire du 05 novembre 1981 et de la circulaire DGAFP du 03 janvier 2007.

Le respect de la prise en compte de l'avis du conseil d'Etat du 07 avril 1981 (faisceau d'indices).

L'élargissement annuel des périodes (Bimensuel) = 06 périodes de 02 mois.

L'encadrement du principe «nécessité de service» avec obligation de motivations écrites et explicites !

Le respect d'un échéancier dans l'attribution des périodes (avec possibilité pour les agents de permuter leurs périodes sous certaines contraintes).

L'anticipation et la souplesse dans l'attribution des périodes pour deux fonctionnaires de l'AP ou 2 fonctionnaires d'administration différente !

La prise en compte de certaines spécificités

Le respect des règles définies par la circulaire DAP/Alain TRIOLLE/RH4/ n°002973 du 14 mai 2007, permettant l'encadrement et le maintien du droit à congé bonifié !

La prise en compte du préacheminement en avion de la province à PARIS.

CETTE LISTE N'ETANT PAS EXHAUSTIVE !

Le SNP-FORCE OUVRIERE ne se rendra pas complice de la DAP dans ces coups bas portés aux droits à congés bonifiés des ULTRAMARINS ! Des milliers de dossiers d'agents concernés par cette «bombe à retardement» sont en jeu.

PROGRAMMES IMMOBILIERS OUTRE-MER

Les problèmes générés par l'abandon d'un véritable programme immobilier, d'un plan de constructions ambitieux pour l'Outre-Mer, aurait permis d'éviter la gestion chaotique du droit aux congés bonifiés. En effet, nombre d'ultramarins auraient pu espérer, voire bénéficier d'une mutation vers leurs départements d'origine. Les DAC sont des «pourrissoirs», et répondent à une logique de suppression de postes !

La complicité de certains syndicats en accointance avec la politique misérabiliste ne permet pas une révision des projets en cours. Pour FORCE OUVRIERE, il faut construire un 2ème établissement pénitentiaire en MARTINIQUE, en GUADELOUPE, en GUYANE, remplacer SAINT-PIERRE de la RÉUNION par un troisième établissement !

Nous devons combattre l'austérité budgétaire et les coupes sombres sous toutes ces formes insidieuses. La gestion des CONGÉS BONIFIÉS est une caractéristique symptomatique de la volonté de nos décideurs d'écumer financièrement et budgétairement tous les fonds de tiroirs, au mépris des acquis sociaux et des droits les plus légitimes et naturels des Fonctionnaires !

Dans l'unité la plus large possible, il faut préparer la riposte nécessaire face à ce véritable coup de force !

D'ores et déjà
FORCE OUVRIERE
propose à l'ensemble des syndicats,
L'UNITE SYNDICALE
la plus large possible sur le dossier des congés bonifiés, seul compte
l'intérêt supérieur des fonctionnaires concernés.

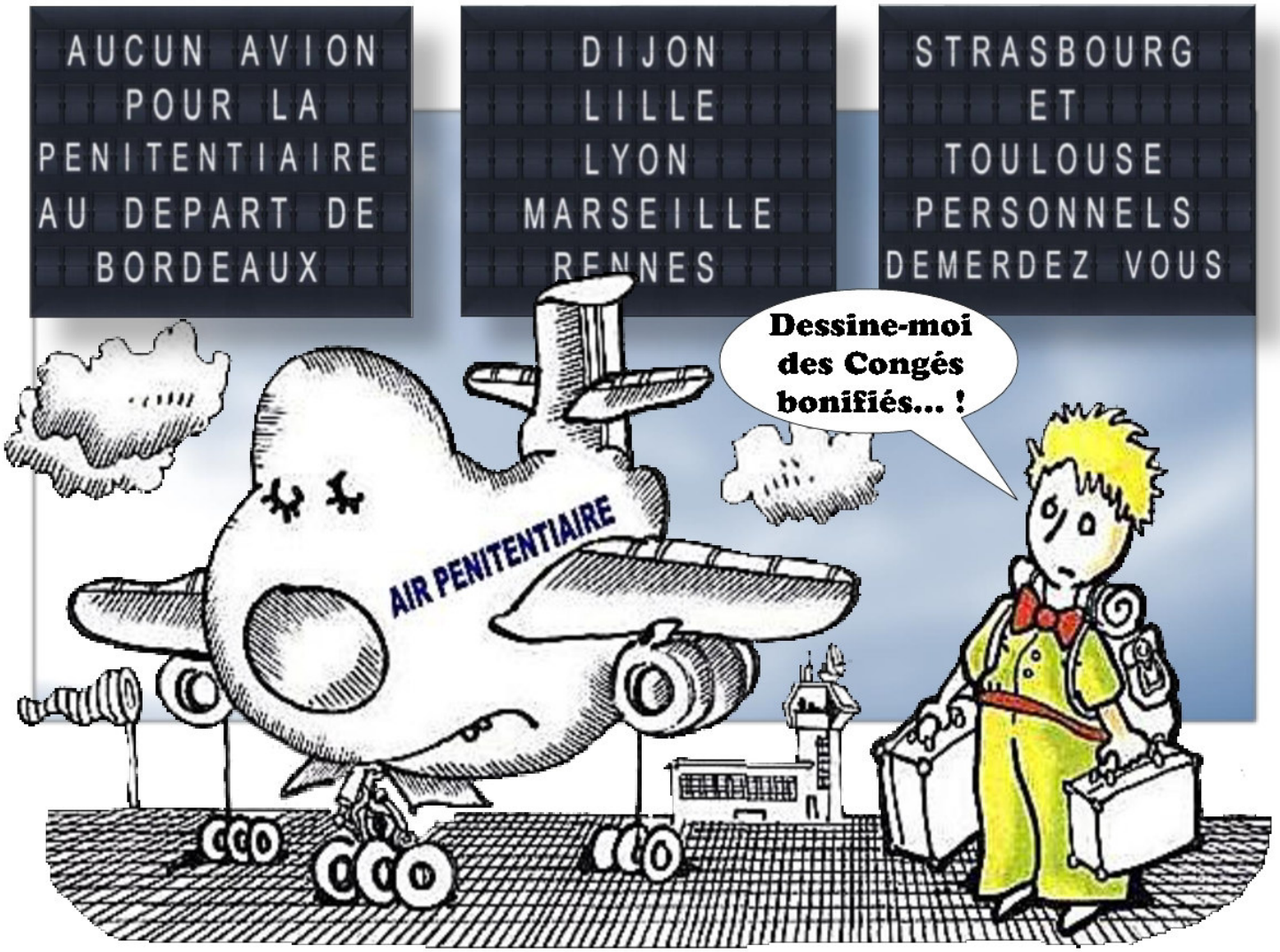

ET MAINTENANT ?

Suite aux lâches attentats qui ont visé les symboles de la République (Sécurité et liberté d'expression), le Ministère de la Justice et plus particulièrement l'Administration Pénitentiaire est sous le feu d'une critique désastreuse pour l'image de ses Personnels. Critique malheureusement fondée, mais dont les dommages collatéraux n'éclaboussent que les boucs émissaires, les Personnels de Surveillance.

La Garde des Sceaux est-elle en phase avec l'Histoire ? A-t-elle pris la mesure de la crise Pénitentiaire que vit le Ministère de la Justice ?

Si, humainement parlant nous savons que tout bon français a été touché dans son âme ; professionnellement ou fonctionnellement parlant, la question se pose chez certains haut-fonctionnaires ou certains hommes et femmes politiques en fonction dans les Ministères régaliens. S'il est incontestable qu'à l'Intérieur ou à la Défense, les signes forts et symboliques ont été donnés avec notamment l'hommage appuyé de M. Cazeneuve et de M. Le Drian à leurs forces de sécurité publique.

Qu'en est-il de notre Garde des Sceaux ?

Rien, si ce n'est une conférence de presse honteuse et désastreuse d'un de ses subalternes visiblement dépassé par les évènements et totalement inculte en matière pénitentiaire, au lendemain d'une mobilisation nationale Citoyenne Historique dans les rue de France ! Au lendemain d'un tel traumatisme National !

Mr le Ministre de l'Intérieur, a reçu dans l'urgence l'ensemble des organisations syndicales représentantes des Personnels de la Police Nationale, afin de prendre en compte leurs doléances, de faire un état général de la Police Nationale et de travailler en collaboration avec des professionnels aguerris.

Qu'en est-il de notre Garde des Sceaux ?

Rien, si ce n'est de snober le **Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière Personnels de Surveillance** seule organisation syndicale à dénoncer les problématiques de la radicalisation de l'islam dans nos détentions depuis plus d'une décennie ! Seule organisation syndicale à réclamer le retour de la sécurité au sein de nos détentions ! Seule organisation syndicale à exiger les Etats généraux de la Pénitentiaire, afin de cibler concrètement les défaillances de notre Administration, et de mettre en place un plan d'action d'envergure pour révolutionner notre profession et faire en sorte que l'Administration Pénitentiaire respecte ses missions premières de Garde, de Sécurité et de Réinsertion !

Des chiffres et des moyens ont été annoncés par le Premier Ministre, des objectifs aussi ! Or à ce jour la Garde des Sceaux reste profondément muette, mais surtout semble totalement à côté de son sujet, …désorganisée…, ses seules mesurettes se résumant à multiplier « l'expérience de regroupement partiel des islamistes radicaux de Fresnes » et l'ordre de fouilles ciblées (et faire semblant de ne pas savoir…)

Et dans le fond ? Absolument rien !

Depuis plus d'une décennie donc, le **Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière Personnels de Surveillance** a travaillé sur les sujets de la sécurité au sein de nos établissements, la qualité de son travail, souligné par le futur regretté EMS lors des travaux sur les Maisons Centrales, les ERIS, les PREJ etc…, n'est plus à démontrer. Le refus obstiné et dogmatique de la Garde des Sceaux d'engager les Etats Généraux de la Pénitentiaire ne nous a pas empêché de travailler sur ce sujet en interne, et bon nombre de propositions sont prêtes, il ne reste alors que la bonne volonté et le courage de celle qui est sensée nous diriger !

Mme la Garde des Sceaux soyez à la hauteur de l'Histoire !

À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Agents de la Pénitentiaire, épargnez quelques mois et bénéficiez d'une bonification de l'Etat.

Et profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès des 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.

Nouveau
Une bonification de **35%** pour les - de 30 ans

Pour toute information :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : N°Azur 0 811 65 65 25
  Coût d'un appel local

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DOCAPOST BPO
BUSINESS PROCESS OUTSOURCING

ancv
CHÈQUE-VACANCES

Établissement public et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : HISCOX Crédits photos : © Getty Images, Thinkstock - 2014_CV_DGAFP